M-1895

Motion du 21 mai 2025 de Mmes et MM. Maxime Provini, Patricia Richard, Kevin Schmid, Ruzanna Tarverdyan, Rémy Burri, Michèle Roullet et Nadine Béné: «Intensification des mesures de répression et de sécurité autour de l'école des Pâquis».

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 3 juin 2025)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Constatant l'extrême gravité de la situation décrite dans le courrier de Mme Francesca Olivetti, coordinatrice de SGS Solidarité Pâquis, en date du 12 mai 2025, nous relevons que le secteur immédiat de l'école primaire des Pâquis est aujourd'hui le théâtre:

- d'un trafic de stupéfiants organisé, permanent et agressif;
- d'une cohabitation dangereuse de réseaux criminels structurant l'espace public;
- d'intimidations et de tentatives d'agression à l'encontre d'habitants et de travailleurs sociaux;
- d'une exposition quotidienne d'enfants mineurs à des actes délictueux, en contradiction avec la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 11) et les articles 135 et 180 du Code pénal suisse.

Cette situation nourrit un sentiment d'abandon, crée un risque réel de «justice autoproclamée» et menace directement l'intégrité physique et morale des élèves, du corps enseignant et des riverains.

Considérant:

- la situation préoccupante autour de l'école des Pâquis, marquée par des tensions croissantes et des comportements délictueux;

- les préoccupations exprimées par la communauté concernant la sécurité des enfants, des familles et des résidents;

- l'urgence de mettre en place des mesures de répression et de sécurité pour garantir un environnement paisible et sécurisé, notamment en raison des activités criminelles croissantes dans le quartier;

- la nécessité de mobiliser les moyens nécessaires à l'instauration de la sécurité publique, conformément à l'article 49 de la Loi sur l'administration des communes (LAC), et des actions prévues par l'article 30 de la même loi pour l'engagement de crédits nécessaires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à demander aux autorités cantonales compétentes de déployer une unité d’intervention dans le secteur de l’école des Pâquis. Des patrouilles de la police municipale seront également mises en place, notamment aux moments d’entrée et sortie des élèves, pour renforcer la sécurité publique et dissuader les comportements délictueux;

- à installer une surveillance vidéo 24/7 dans les espaces publics adjacents à l’école;

- à renforcer la coordination avec la police cantonale et les autorités judiciaires pour assurer une réponse rapide aux situations de danger;

- à effectuer des contrôles d'identité systématiques dans la zone scolaire, avec des interpellations et des amendes en cas d’infraction, conformément à l'article 49 LAC;

- à soumettre les auteurs de comportements criminels (trafic de drogue, violence, harcèlement) à des sanctions fermes, incluant l’interdiction de séjour ou des peines d’emprisonnement provisoires;

- à renforcer la coopération avec le Ministère public et les autorités cantonales pour garantir des poursuites judiciaires rapides;

- à mettre en place des mesures de sécurité, telles que des contrôles d'accès, pour réguler l’utilisation de l’espace public autour de l’école;

- à créer des zones sécurisées de dialogue qui seront gérées par des services sociaux (TSHM) et des associations d’habitants, pour favoriser l’intégration et réduire les tensions;

- à présenter chaque mois un rapport sur l’efficacité des mesures mises en place, incluant les interventions policières et l'impact des aménagements publics jusqu’à ce que la sécurité soit rétablie;

- à effectuer des ajustements et des renforcements des actions répressives si les résultats sont jugés insuffisants.